

Changer d'adresse

et nous prévenir !

Note générale :

→ Cette fiche vous indique comment nous communiquer votre changement d'adresse et les démarches nécessaires en fonction du partenaire concerné.

→ **Quand le dire ?** : Dès que votre adresse de résidence fiscale a été modifiée sur la puce électronique de votre carte d'identité, envoyez-nous un mail avec vos nouvelles coordonnées. S'il s'agit d'une modification d'adresse postale, c'est quand vous voulez. Nous communiquerons votre changement et les documents adéquats au(x) partenaire(s) concerné(s).

→ **Qu'est-ce qu'une preuve adresse ?** : Il s'agit d'une preuve de domicile qui est demandée par certains partenaires. Le formulaire A4 tiré de la lecture électronique de la puce de votre carte d'identité est l'idéal et vous avez dû en recevoir un exemplaire à la commune. À défaut, tous les organismes acceptent aussi une copie de facture de fournisseur d'énergie (téléphone, gaz, électricité, mazout, etc.), une composition de ménage, un avis fiscal ou tout autre document administratif. Toutes ces preuves doivent toutefois dater de maximum 3 mois.

→ **Preuve d'identité** : Si votre carte d'identité a été modifiée, ou si le document fourni en son temps auprès du partenaire n'est plus valable, nous vous conseillons de nous envoyer une copie recto / verso de votre carte d'identité et de toutes les personnes concernées par le changement d'adresse.

→ **Délais d'encodage** : Suivant les organismes, l'encodage de vos nouvelles coordonnées peut prendre entre 2 et 15 jours. Il est donc possible que certains envois postaux arrivent encore pendant un temps à votre ancienne adresse, surtout si ceux-ci sont générés par des routeurs qui ont reçu des fichiers adresses assez longtemps à l'avance.



Pour les envois de documents, consultez notre fiche pratique n° 7 pour éviter de rejets pour causes diverses (illisibilité, documents incomplets, assemblage, etc.).

Auteur de cette fiche et éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue sprl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Tél. : 081 733534
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

Correction : aléatoire.
N'hésitez pas à nous signaler nos coquilles... :-)

© Images : Freepik.com et
Bernard Poncé.

Ce document a été établi
par notre bureau à l'usage
exclusif de notre clientèle.
Tous droits réservés.

Les partenaires concernés

→ Ligne Bleue :

- **Par quel canal ?** : Mail à Ligne Bleue. Signalez-y le changement et indiquez vos nouvelles coordonnées.
- **Document complémentaire à fournir ?** : Aucun, sauf indications reprises en page 1.
- **Que va-t-il se passer ?** : Nous allons modifier vos coordonnées dans notre base d'adresse et prévenir les partenaires concernés. Chacun d'eux a une procédure spécifique. Reportez-vous aux indications ci-dessous pour savoir quoi faire.

→ AFI - ESCA :

- **Document complémentaire à fournir ?** : Aucun.
- **En cas d'absence de Ligne Bleue** : Envoyez votre mail à l'adresse contact.belgique@afi-esca.com et mettez-nous en copie. Indiquez toujours votre n° de contrat et votre nom dans le champ '*Sujet*' de votre courriel.

→ Athora :

- **Document complémentaire à fournir ?** : Aucun. Un formulaire (sur demande) est toutefois disponible en cas de changement d'adresse postale.
- **En cas d'absence de Ligne Bleue** : Envoyez votre mail à l'adresse servicedesk.be@athora.com et mettez-nous en copie. Indiquez toujours votre n° de contrat dans le champ '*Sujet*' de votre courriel, en le faisant précéder et suivre du signe \$. Exemple : \$GV256326\$.

→ Aviva / AFER Europe :

- **Document complémentaire à fournir ?** : Formulaire *Changement d'adresse*. Disponible sur demande ou téléchargeable sur le site d'Aviva ([cliquez ici](#)). Preuve adresse à fournir (vignette de mutuelle, de préférence)
- **En cas d'absence de Ligne Bleue** : Envoyez votre mail à l'adresse afer-europe@aviva.com et mettez-nous en copie. Indiquez toujours votre n° d'adhésion et votre nom dans le champ '*Sujet*' de votre courriel.

→ Bâloise Lux. :

- **Document complémentaire à fournir ?** : Formulaire *Changement d'adresse*. Disponible sur demande.
- **En cas d'absence de Ligne Bleue** : Remplissez le formulaire disponible sur la page contact du site web de Bâloise ([cliquez ici](#)).

→ Cardif :

- Document complémentaire à fournir ? : Aucun.
- En cas d'absence de Ligne Bleue : Remplissez le formulaire disponible sur la page contact du site web de Cardif (cliquez [ici](#)).

→ NN :

- Document complémentaire à fournir ? : Formulaire *Changement d'adresse*. Disponible sur demande.
- En cas d'absence de Ligne Bleue : Il n'y a pas de service spécifique accessible aux particuliers. Il vous faudra attendre notre retour pour que votre demande soit traitée.

→ Patronale Life :

- Document complémentaire à fournir ? : Formulaire *Changement d'adresse*. Disponible sur demande.
- En cas d'absence de Ligne Bleue : Envoyez votre mail à l'adresse info@patronale-life.be et mettez-nous en copie. Indiquez toujours votre n° de contrat et votre nom dans le champ '*Sujet*' de votre courriel.

→ Wilink :

- Document complémentaire à fournir ? : Aucun.
- En cas d'absence de Ligne Bleue : Envoyez votre mail à l'adresse guillaume.brosteau@wilink.be et mettez-nous en copie. Indiquez toujours votre n° de contrat et votre nom dans le champ '*Sujet*' de votre courriel.